

Image not found or type unknown



Pourvoi en cassation

Par **Adeline 00**, le **30/06/2021** à **15:54**

Bonjour

Je viens de recevoir la décision d'appel de mon onc. Le délibéré du divorce est prévu au 8 juillet.

Je suis condamné à payer un supplément de pension alimentaire rétro actif.

Dans ce jugement d'appel il est écrit que mon ex mari est propriétaire de notre maison et paye un emprunt pour ma soulte. Or ce n'est pas le cas.

Est ce que cela suffit pour faire un pourvoi en cassation de la décision ?

Cordialement